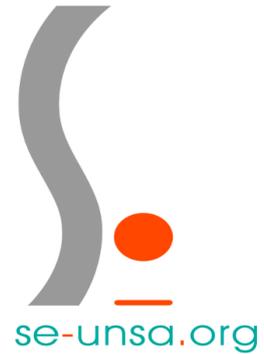




Déclaration liminaire de la FSU
CHSCT D 77 exceptionnel
du mardi 10 novembre 2020
reporté au 24 novembre



Madame la Présidente du CHSCT, Mesdames, Messieurs,

Cette rentrée 2020 a été particulièrement éprouvante pour les enseignants et tous les personnels, placée sous une pandémie qui interroge nos pratiques et nous inquiète pour la santé de nos élèves, la nôtre, ainsi que celle de notre famille et de nos collègues.

La charnière des vacances d'automne a renforcé ces angoisses avec l'accumulation d'une attaque, un attentat contre un de nos collègues, le renforcement de la pandémie et des annonces ministérielles rapidement changeantes. Nous comprenons les impératifs liés au risque sanitaire, les impératifs liés au terrorisme mais nous ne pouvons accepter des consignes changeantes dans des délais aussi courts et qui demandent aux équipes une réflexion intense pendant leur période de congés.

L'assassinat de Samuel Patty a montré que le métier d'enseignant est au coeur de notre République. Tel un phare, chaque enseignant essaie de lutter contre l'obscurantisme et tente d'émanciper les élèves. Cette émancipation, cette capacité de faire ses propres choix, cette capacité à réfléchir sur notre monde pour le mettre en perspective avec ses valeurs familiales, son expérience et son histoire, est un des pilier de l'école, inscrite au préambule du code de l'éducation depuis sa création. Il est regrettable aujourd'hui que les enseignants en soient privés, que leur professionnalisme de terrain, leur capacité de réflexion se limite à l'application de consignes diffusées prioritairement dans les médias. Il est regrettable que dans ces temps troublés, aucun temps ne leur soit accordé pour prendre du recul, se recueillir et leur permettre de prendre en charge leurs élèves dans les meilleures conditions. Il est d'autant plus regrettable que les échelons entre les enseignants et le

ministre ne soient plus que des rouages déshumanisés qui se bornent à faire appliquer des consignes qui détruisent l'école publique, laïque, gratuite à laquelle nous sommes tant attachés.

Notre école, une école humaniste, une école émancipatrice, une école qui oeuvre à l'émancipation à la réussite de tous les élèves mérite mieux.

Notre école, et surtout ses personnels, mérite que ses membres soient réellement pris en considération. Elle mérite du temps, de la concertation, du faire ensemble, meilleure arme pour créer le vivre ensemble. Elle mérite que ses personnels soient réellement pris en compte. Elle mérite que tous les enfants à comportement particulier puissent être pris correctement en charge et bénéficient des accompagnements les plus adaptés, de temps avec AESH plus conséquents. Elle mérite que le matériel qui est fourni aux enseignants, tels les masques, ne soit pas dangereux pour leur santé.

Alors qu'une grande partie de nos compatriotes est confinée, les enseignants de la maternelle au lycée continuent leur mission pour permettre aux parents de travailler ou de télétravailler. La priorité, avant d'être sanitaire, est bien économique. Nous prenons acte de cette décision. Elle ne peut être sans conséquence. Des collègues tomberont malade, nous espérons sans issue fatale, mais nous souhaitons que la reconnaissance de la COVID - 19 en maladie professionnelle puisse être effective afin que nos collègues, et leur famille, puissent être réellement pris en charge.

L'application du jour de carence en cas de symptômes et de test positif est indigne de notre institution qui nous impose de nous retrouver dans des classes surchargées, qui nous impose un protocole à adapter "quand c'est possible", mais surtout qui nous impose un protocole qui laisse les équipes, les directeurs, les proviseurs, les principaux, seuls, sans aide et sans moyens supplémentaires tant financiers que matériels ou humains. Nous pouvons nous interroger sur ces modalités. Que signifie ce "quand c'est possible ?", une façon de se désinvestir et de laisser la responsabilité aux équipes en cas de problème ? Une façon de désengager l'Etat de sa responsabilité et de la laisser retomber sur les collègues en cas de problème ? Nous espérons que non. Nous espérons que notre administration saura défendre nos collègues si une situation dramatique devait se produire.

Revenons au terrain. L'année 2019 a été marquée par le suicide de notre collègue Christine Renon. Ce drame a montré la surcharge de travail imposée aux directeurs d'école. Une grande consultation a été organisée pour améliorer leurs conditions de travail. Des réunions ont été organisées par les IEN. Des propos ont été recueillis. Qu'en reste-t-il ? Aucune information descendante n'a été donnée. Les tâches administratives ne se sont pas allégées, elles ont même été augmentées en raison de la Covid. La seule réponse institutionnelle a été l'annonce d'une prime de 450 € que les collègues attendent toujours. Tous les postes spécifiques, et nous pensons aux PEMF itinérants particulièrement, ont été malmenés pendant cette période. Leurs missions ont été transformées avec

la livraison des fournitures nécessaires aux mesures sanitaires, au détriment de leurs fonctions déjà forts nombreuses et indispensables. La réponse institutionnelle à cette augmentation des tâches a été de supprimer l'ISAE (sans même souvent avertir les collègues), accompagnée d'une enveloppe de remboursement des frais kilométriques restreinte. Travaillez plus pour gagner moins ! Un leitmotiv dans l'Education Nationale depuis de nombreuses années. Les collègues prennent toujours en charge des élèves à profils de plus en plus "particuliers". Les tests de positionnement en ce début d'année qui se sont additionnés à des évaluations nationales standardisées (qui au passage ont permis aux familles de "juger" les pratiques des enseignants pendant le confinement) leur ont laissé un goût amer. Les résultats, bien en dessous des résultats habituels, leur laissent l'impression que leur travail n'a pas été à la hauteur de leurs compétences. Mais leur travail s'est fait grâce à leur propre matériel... Ils ont essayé de faire au mieux avec des outils institutionnels qui dysfonctionnaient (le site du CNED et la plateforme de l'ENT ont été inaccessibles plus d'une semaine imposant des organisations autres). Les appels aux familles se sont faits grâce à leur ligne personnelle, permettant à toutes les familles de connaître leurs coordonnées avec tous les risques que cette communication laisse maintenant entrevoir.

Aujourd'hui, la deuxième vague est là. Le président de la République le reconnaît lui-même elle « sera sans doute plus dure et plus meurtrière que la première ». Et pourtant, dans tous les établissements scolaires, rien n'a été anticipé : pas de masques livrés le 1er jour de reprise, un protocole qui préconise la distanciation physique si cela est possible tout en sachant que cela n'est pas réalisable avec les effectifs actuels par classe. Devons-nous continuer à travailler dans des conditions qui paraîtraient totalement inacceptables dans tout autre endroit que dans un établissement scolaire ? Le passage à un fonctionnement en demi-groupe est urgentissime. Suite à une grande mobilisation dès la reprise en novembre, cette solution a été acceptée dans de nombreux lycées mais rien n'est encore prévu pour les collèges.

Certains chefs d'établissement ont pourtant proposé des protocoles dans lesquels les élèves de 4ème et 3ème seraient un jour sur deux en présentiel, permettant ainsi de désengorger les cantines dans lesquelles les élèves entassés se retrouvent sans masque, avec tous les risques que cela augure. Mais il leur a été répondu que la norme devait être le 100% en présentiel alors même qu'un collègue très privilégié de seine et marne (collègue international de Fontainebleau pour ne pas le citer) avait obtenu l'autorisation de réduire pour moitié ses effectifs! Nous nous interrogeons dès lors sur de telles inégalités.

D'autre part, le recrutement de personnels, d'AED, mais aussi d'agents territoriaux (pour assurer un nettoyage et une désinfection des salles) s'impose.

L'absence de consigne claire sur le protocole sanitaire à adopter entraîne une rentrée chaotique. Les collègues ne se sentent pas soutenus, ni protégés par la hiérarchie. Ce sentiment d'insécurité des professeurs a provoqué de nombreux mouvements sociaux tels que l'exercice du droit de retrait individuel dans beaucoup d'établissements de l'académie, mais également la dénonciation des conditions sanitaires dans des fiches RSST ou DGI...Chaque établissement organise son protocole selon les bonnes volontés des chefs d'établissement et des directeurs, le plus souvent sur leur temps personnel. Ce qui entraîne de fortes inégalités selon les situations et les capacités de mobilisation des collègues.

L'absence d'imposition d'un protocole sanitaire renforcé et homogène dans les établissements est donc contraire à l'impératif d'un enseignement égalitaire pour tous.

AVIS 1 :

Le CHSCT D 77 demande l'embauche de personnels par les collectivités permettant le nettoyage et la désinfection quotidiens de tous les locaux en accord avec le protocole.

AVIS 2 :

Le CHSCT D 77 demande le recrutement de professeurs afin de permettre le dédoublement de toutes les classes , en accord avec les mesures de distanciation préconisées par le protocole.

AVIS 3 :

Le CHSCT 77 demande le recrutement d'AED afin de permettre la mise en place du protocole sanitaire dans les établissements (surveillance des différentes zones de la cour et des couloirs)

AVIS 4

Le CHSCT 77 demande la suppression du jour de carence pour les personnels de l'Education Nationale et la reconnaissance en maladie professionnelle en cas de contamination par la COVID-19

AVIS 5

Le CHSCT 77 demande la fourniture de masques FFP2 pour les infirmières, les AESH, ainsi que pour les personnels qui sont en contact avec des élèves sans masques, notamment au moment des séances d'EPS, de la prise de repas et en cas de dispense du port de masque.

AVIS 6

Le CHSCT 77 demande la révision de la notion de cas contact COVID, notamment entre enfants ne portant pas de masque. Ce sont des situations rencontrées notamment lors des séances d'EPS (piscine, vestiaire,...) ou à la cantine.

AVIS 7

Le CHSCT 77 demande un retour aux conditions d'évictions en vigueur à la rentrée de septembre 2020, soit un cas positif COVID avéré qui entraîne la mise en quatorzaine de toutes les personnes contacts sans masque (cantine, piscine, vestiaire,...)